

J'organise des voyages et / ou des séjours

1- Je respecte les obligations légales

J'organise un voyage ou un séjour par l'intermédiaire d'un professionnel du tourisme :

- Je sélectionne mon prestataire en vérifiant sa qualification professionnelle
- Je passe un contrat écrit
- Je collecte les chèques libellés à l'ordre du voyageur

J'organise un voyage ou un séjour par les propres moyens de mon association :

- Je sollicite l'agrément tourisme auprès de la préfecture
- Je contacte mon assureur pour la couverture Responsabilité de mon activité touristique
- Je souscris la garantie financière imposée par la préfecture

2- J'anticipe les difficultés inhérentes aux voyages

Je prends conscience des risques :

- Les accidents, maladies
- Les pertes, vols de bagages, moyens de paiements et papiers d'identité
- Un rapatriement d'urgence
- Les infractions à la législation locale

Je prends des mesures adéquates :

- Je consulte le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères
- Je m'informe sur la législation locale
- Je m'informe sur les vaccins obligatoires
- Je demande un certificat d'aptitude aux participants au voyage
- Je contacte mon assureur pour une garantie assistance et le cas échéant une couverture des frais médicaux